

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MERCREDI 29 AVRIL 2015 sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire**

- Le Conseil a pris acte de la présentation par la gendarmerie nationale de l'opération « Participation Citoyenne ». Ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants, en les associant, à la protection de leur propre environnement.
- Le Conseil a pris acte de la présentation par Monsieur le Maire du rapport annuel 2014 sur la situation en matière de développement durable, d'Angers Loire Métropole.
- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la modification des tranches de quotient familial applicables à la tarification de l'accueil périscolaire, de l'étude municipale et de la restauration scolaire :

Tranches de quotient <b>actuelles</b>	Tranches de quotient <b>applicables à partir de la rentrée scolaire 2015-2016</b>
0 à 336	<b>0 à 400</b>
337 à 524	<b>401 à 650</b>
525 à 823	<b>651 à 950</b>
824 à 1036	<b>951 à 1200</b>
1037 et plus	<b>1201 et plus</b>

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire, de l'étude municipale et de la restauration scolaire, pour l'année scolaire 2015-2016 :

**ACCUEIL PERISCOLAIRE / ETUDE MUNICIPALE – 2015-2016**

Tranches de quotient	tarifs au 1/4h Année 2015-2016
0 à 400	<b>0,30 €</b>
401 à 650	<b>0,35 €</b>
651 à 950	<b>0,40 €</b>
951 à 1200	<b>0,45 €</b>
1201 et plus	<b>0,50 €</b>

**TARIFS DES REPAS – RESTAURATION SCOLAIRE – 2015-2016**

Tranches de quotient familial	0 à 400	401 à 650	651 à 950	951 à 1200	1201 et plus
<b>REPAS</b> (maternelle/ élémentaire)	<b>1,29 €</b>	<b>1,61 €</b>	<b>3,02 €</b>	<b>3,45 €</b>	<b>4,30 €</b>
<b>REPAS</b> (adultes)	<b>6,02 €</b>				

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention d'objectifs avec Angers Loire Tourisme relative à la mise en réseau de la promotion touristique, par laquelle la commune s'engage à assurer l'ouverture du point d'information touristique situé au camping municipal, et à contribuer au financement de ce projet à hauteur de 147 € pour la saison 2015.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention avec Angers Loire Tourisme pour les navettes fluviales qui fonctionneront du 10 juillet au 6 septembre 2015, moyennant une participation communale de 3 000 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de solliciter une subvention au titre des travaux divers d'intérêt local, d'un montant de 20 000 €, pour financer les travaux de mise aux normes de la salle Jacques Brel, dont le coût est estimé à 275 000 € H.T.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de transférer la compétence "Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques rechargeables" au SIEM, étant précisé que la commune disposera sur son territoire de deux bornes.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols entre la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole et 29 de ses communes membres. Il s'agit, face au désengagement de l'Etat, de mettre en commun l'instruction technique des actes qui étaient jusqu'ici instruits par les services de la DDT.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention avec la MSA relative au versement de la prestation de service unique pour le multi-accueil « Grains de Malice », avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Création :

\*un poste de Rédacteur territorial à temps complet au 01/05/2015

Suppression :

\* un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 01/05/2015

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention avec la clinique vétérinaire de MONTREUIL-JUIGNE relative à l'identification et à la stérilisation des chats errants.

**Fait à MONTREUIL-JUIGNE, le 6 mai 2015.**

**Le Maire  
Stéphane PIEDNOIR**